



Mouliherne

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 28 novembre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

M. Jean-Paul GUIDOIN a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER - Stanislas HUART - Paul HERVÉ – Bruno DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Olivier REMBERT - Sylvaine HERVÉ - Sandrine FAUVEAU – Charlotte GIRARD – Romain CANTIN - Guillaume DE LA TULLAYE - Valérie DELAIRE

Etaient absents excusés : Arnaud LENUD – Olivier REMBERT

Etaient absents : Sandrine FAUVEAU

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour « Révision tarifs concessions funéraires ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 7 novembre dernier, à l'unanimité

PRESENTATION PROJET RELAIS SAINT GERMAIN PAR MADAME LAVIE ET MONSIEUR BLOT

: Monsieur Blot et Madame Lavie n'ont pas pu se présenter ce jour devant le conseil pour des raisons familiales.

Leur présentation est reportée ultérieurement, courant décembre.

Une visite des lieux a déjà été réalisée, Monsieur le Maire a eu l'occasion d'échanger avec eux. Le loyer a été évoqué, il serait proposé 500 euros TTC par mois avec 5 loyers gratuits pour les aider à se lancer. Ayant récemment acheté une maison sur Mouliherne, les éventuels repreneurs n'ont pas besoin du logement.

ANNULLATION RESERVATION SALLE DES LOISIRS – MONSIEUR BENESTON : Le Conseil Municipal décide d'annuler la réservation du 17 et 18 juin 2023 au nom de Foulques BENESTON, suite à une double réservation.

AVENANT – CONVENTION ADS LONGUÉ : Considérant les évolutions des procédures de pré-instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, rendant nécessaire un toilettage de la convention existante et vu le projet d'avenant présenté lors de la rencontre annuelle des communes adhérentes au pôle instructeur de Longué-Jumelles, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1 à la convention de prestation de services, joint à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

MISE EN PLACE D'UN CYCLE DE TRAVAIL ANNUALISÉ : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, que les services suivants sont soumis à un cycle de travail annualisé : Service Cantine / Service ATSEM / Service Périscolaire. Le rythme étant le suivant : forte activité pendant les périodes scolaires sur 36 semaines / et faible activité hors périodes scolaires sur 16 semaines.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES RE BELLES ROSES : La commune souhaite s'associer à l'action du comité des fêtes suite à la Foire aux Pommes et faire aussi un don. Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide de verser la somme de 530 euros à l'association Les Re Belles Roses.

RÉVISION DES TARIFS DE CONCESSIONS FUNERAIRES : Afin d'anticiper les coûts importants de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon, il est décidé de revoir les tarifs des concessions à la hausse, ils sont donc les suivants à partir du 1^{er} janvier 2022 :

Concession de 15 ans : 300 €

Concession de 30 ans : 600 €

Concession de 50 ans : 1 200 €

Caveau provisoire droit fixe de 25 € + droit d'occupation 1€ par jour

Cavurne 15 ans : 200 €

Cavurne 30 ans : 400 €

Cavurne 50 ans : 1 000 €

Plaque Jardin du souvenir 20 ans : 150 euros

Dispersion des cendres : gratuit

QUESTIONS DIVERSES :

RESSOURCES HUMAINES : Les entretiens professionnels ont eu lieu aujourd'hui. Monsieur Bourdin explique que tout s'est bien passé.

Un agent administratif sera en congé maternité du 20 avril au 19 octobre 2023 (dates à confirmer).

Un agent technique est actuellement placé en disponibilité d'office depuis le 13 octobre (arrêt supérieur à un an), il ne perçoit donc plus de salaire en attendant l'avis des instances médicales du centre de gestion. Il a eu une visite médicale mardi dernier. Le centre de gestion attend à ce jour le résultat de l'expertise, puis le dossier passera en commission afin de donner et nous transmettre son avis.

VŒUX : La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 20 janvier 2023 à 19h à la salle des loisirs. En plus du discours de Monsieur le Maire, des animations musicales sont prévues avec Holly Marks et Audrey Champenois, des nouvelles Moulihernaises. De plus, les Néo-Moulihernais seront conviés aux vœux afin de se présenter. Les vœux seront probablement à la salle des sports afin de pouvoir accueillir au mieux les administrés.

DISTRIBUTIONS BULLETINS + BOITES CHOCOLATS : Le bulletin sera finalisé au plus tard mercredi 7 décembre pour une livraison mi-décembre. Il faudra donc par la suite penser aux tournées de distribution. Pour rappel, cette année sera offert aux aînés de plus de 70 ans une boîte de chocolats à distribuer en même temps que le bulletin municipal.

DETR/DSIL : Pour information les demandes de subvention DETR et DSIL (Préfecture) sont à déposer au plus tard le 27/01/2023.

PROJET LOCATIFS : Il y a actuellement très peu de location sur la commune de Mouliherne. Il y a très souvent des demandes en mairie. Ainsi il serait intéressant de réfléchir à un projet pour les années à venir. Seul un terrain appartenant à l'indivision FERTE se situant à proximité de l'école est constructible et pourrait être intéressant pour un tel projet. Une rencontre avec Saumur Habitat est prévue le lundi 12 décembre en mairie afin de travailler sur ce projet.

CLUB DE FOOT : Monsieur le Maire a rencontré le bureau de l'association AMCL. Il y aura bien une fusion en 2023 avec Noyant. Il est prévu d'utiliser les terrains de football de Mouliherne pour les plateaux jeunes (1 sur 2), pour les équipes séniors (1 fois par mois) ainsi que pour les entraînements (1 sur 2). Le deuxième terrain sera également utilisé. Le Conseil décide de suivre le projet de fusion sous conditions que l'utilisation du site ne soit pas que pour les entraînements et une convention sera proposée.

CLOCHERS TORS : Monsieur le Maire souhaite qu'un ou plusieurs conseillers municipaux adhèrent à l'association des Clochers Tors d'Europe et du Baugeois afin de représenter la commune lors d'Assemblées générales ou de réunions. Monsieur De Coligny et monsieur De La Tullaye sont volontaires, l'ensemble du conseil municipal approuve cette désignation.

PROJECTEUR PARKING DU CENTRE : Suite à la demande de Monsieur le Maire auprès de Monsieur Nourisson de libérer l'ancienne caserne des pompiers afin de garer le nouveau véhicule électrique, ce dernier a demandé à la commune d'installer un projecteur sur le parking du centre avec un détecteur afin de sécuriser les lieux pour son véhicule. Le Conseil accepte cette demande.

SAPIN DE NOEL : Monsieur Bourdin propose au conseil municipal de dédommager Monsieur De Coligny Bruno pour la donation du sapin de Noël installé devant la mairie. Il propose de verser 200 euros, l'ensemble du conseil municipal accepte.

Départ de Charlotte Girard et de Stanislas Huart.

DROIT DE PRÉFÉRENCE : Suite à la mise en vente d'une parcelle boisée au lieudit « La Noue », il est demandé à la commune si elle souhaite exercer son droit de préférence. Le prix de vente étant fixée à 6 900 euros frais d'agence inclus. La municipalité ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

VOIRIE : Monsieur Hervé explique que les heures de lamier sont finies, 55 heures ont été réalisées. De plus, ce dernier a été voir une réfection de chemin grâce à une machine spéciale qui permet de rebomber les chemins. Un devis sera demandé pour la commune afin de faire un essai sur un des chemins communaux.

CIMETIERE : La dernière intervention de l'année n'aura pas lieu au mois de décembre au vu du peu d'herbes à enlever, elle sera reportée en 2023. De plus, un nouveau devis sera réalisé pour l'année prochaine.

POMPIERS : Monsieur Guidoin a représenté la commune à la Sainte Barbe de Vernantes. Ce dernier fera sa passation officielle à Céline Moreau le 21 janvier prochain.

SIEML : Monsieur De La Tullaye explique qu'il existe une convention avec le SIEML « Adhésion à la mission de Conseil Energie ». Par cette convention le Siéml propose de mettre ses compétences au service de la Collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie. Le coût représente 421,50€/an. Il est donc décidé de signer cette dernière.

ASSOCIATIONS : Monsieur Ferte explique que le Cadre de Louis de Funès est donné à la commune de Moulherne. Il rappelle que le marché de Noël aura lieu le dimanche 11 décembre 2022. Une quinzaine d'exposants seront présents. Un spectacle gratuit est prévu à 15h ainsi que venue du Père Noël.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 9 JANVIER 2023 A 18h30.

La séance est levée à 20h45.